Fiche technique
26.09.2026

Exelor®

Herbicide de post-levée dans les céréales, en arboriculture, dans les prairies et pâturages.

Description du produit en bref
Herbicide de post-levée dans les céréales d'automne et de printemps, dans les prairies et pâturages, pour le traitement des passages dans les cultures fruitières et les arbustres d'ornément.

Matières actives
405 g/l Mecoprop-p (35.3%)
170 g/l 2,4-D (14.8%)

Formulation
Concentré soluble dans l'eau (SL)

Trademark
Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation
W-4220

Mode d'action
Exelor est composé de deux matières actives complémentaires. Le **Mécoprop-p** ou MCPP-P et le **2,4-D** qui appartiennent à la famille chimique des aryloxy-acides. Ils sont absorbés par les feuilles et influencent la turgescence des cellules végétales. De bonnes conditions climatiques après l'application permettent d'améliorer et d'accélérer l'efficacité.

Utilisation Arboriculture
Fruits à noyaux
Dosage : 1.5-2.5 l/ha sur les passages contre les chardons, le trèfle blanc et d'autres adventices annuelles.

Fruits à pépins
Dosage : 1.5-2.5 l/ha sur les passages contre les chardons, le trèfle blanc et d'autres adventices annuelles.

Utilisation Céréales
Céréales en général
Dosage : 1.5-2.5 (céréales de printemps max. 2.0 l/ha) au printemps contre les mauvaises herbes annuelles jusqu'au plus tard au stade BBCH 29 des céréales (fin talage).

Utilisation Cultures ornementales
Arbres et arbustes (hors forêt)
Dosage : 1.5-2.0 l/ha contre les chardons, les mauvaises herbes annuelles, liserons des champs et des haies y compris le trèfle blanc. Effet partiel contre bugle rampante, lierre terrestre et véroniques.

Utilisation Grandes cultures
Prairies et pâturages
Dosage : 1.5-2.5 l/ha contre les chardons, vératres en surface avant un nouveau semis. Effet partiel contre les rumex.

Délai d'attente : 3 semaines pour les animaux produisant du lait, 2 semaines pour l'affouragement des boeufs ou des animaux ne produisant pas de lait.

Spectre d'efficacité
Bonne efficacité : Renoncule des champs, chardon des champs, moutarde des champs, repousses de colza, fumeterre, galinsoga à petites fleurs, chénopode blanc (farineuse), radis (ravenelle), tabouret des champs, capselle bourse-à-pasteur, gaillet-gratteron, laiteron, dent-de-lion, arroche étalée, coquelicot (pavot), renouée persicaire, mouron des oiseaux, plantins, liseron des champs,

renouée liseron, séneçon toxique, vératre blanc, trèfle blanc.

Efficacité satisfaisante par conditions favorables : Véroniques, chénopode polysperme, lierre terrestre, bugle rampante, séneçon commun, géranium des champs, myosotis, vesce, cresson des marais, rumex (lampés).

Efficacité insuffisante : Graminées et mauvaises herbes vivaces, pensée des champs, ortie royale, éthuse faux-persil, camomille (matricaire), morelle noire, lamier pourpre, renouée des oiseaux.

Restrictions

Ne pas traiter par humidité stagnante, sécheresse, en présence de déficience nutritive ainsi que les cultures affaiblies. Délai d'attente : Prairies et pâturages : 3 semaines pour les animaux produisant du lait, 2 semaines pour l'affouragement des boeufs ou des animaux ne produisant pas de lait. Pas de traitement avec pulvérisateurs à dos ou à main. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Travaux successifs: porter une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons). Pas de traitements, en présence de personnes non protégées qui risquent d'être exposés à la dérive. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 20 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Information pour que des tierces personnes n'entrent pas dans la parcelle. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation.

Rotation culturale

Après récolte d'une culture traitée avec Exelor, on peut mettre en place n'importe quelle culture. Après une interruption prématurée d'une culture, on peut remettre en place une céréale de printemps (blé, orge, seigle). Respecter un délai de 6 semaines après le traitement avant de procéder à un semis intercalaire.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Conditions climatiques

Appliquer uniquement les jours où les températures diurnes sont comprises entre 10 et 20 °C et les températures nocturnes supérieures à 5 °C. L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 4 heures après le traitement.

Important à savoir

Les cultures à feuilles larges (p. ex. betteraves, colza, légumineuses, cultures maraîchères) ainsi que le maïs sont très sensibles à l'Exelor. Eviter absolument la dérive et les chevauchements sur ces cultures ou sur les parcelles destinées à recevoir ces cultures. Après le travail, nettoyer le pulvérisateur et les ustensiles utilisés avec All Clear(R) Extra selon les indications de l'étiquette.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Stockage

Stocker le produit à l'abri du gel, au frais et au sec. Bien refermer les emballages entamés. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments et des fourrages.

Restes et emballages vides

Ne pas réutiliser les emballages vides et les remettre non nettoyés au service de ramassage des ordures. Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

Indications pour l’acheteur
Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d‘origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d’application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l’efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d’avertissement
DANGER

Phrases H
H302 Nocif en cas d’ingestion. **H317** Peut provoquer une allergie cutanée. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH
EUH401 Respectez les instructions d’utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l’environnement.

Phrases P
RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d’entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.
P101 En cas de consultation d’un médecin, garder à disposition le récipient ou l’étiquette.
P102 À conserver hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d’usage.
SP1 Ne pas polluer l’eau avec le produit ou son emballage.

GHS05

GHS07

GHS09

En cas d’urgence, intoxications
Numéro d’urgence 24h Tox Info Suisse: 145 (depuis l’étranger: +41 44 251 51 51).

Emballage
13 99 64 Emballage simple à 5 l
13 99 64 Carton à 4 x 5 l

Emballage
10 05 27 pdf_datasheet_artikel_typ_ à 1 l
10 05 27 pdf_datasheet_artikel_typ_ à

Contact
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
http://www.staehler.ch